

RESIDENCE DU RUANDA  
RESIDENCE MILITAIRE  
NYANZA

NYANZA, le 18 Nov 59

N° 026

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Résident du RUANDA.
- Messieurs les Administrateurs de Territoire du RUANDA. *Ruhengeri*

Aux Comd unités TOUTES  
en opération au RUANDA

O B J E T : Exécution des mandats de justice.

Je rappelle que, lorsque des militaires sont chargés de l'exécution d'un mandat de justice, ils doivent apporter dans l'exécution de leur mission tout le tact et la correction nécessaires, et que la force NE peut être employée qu'en cas de rébellion ou de fuite.

LOGIEST G  
Col BEM  
Résident militaire

*no*  
*Mant...*  
*Major BEM*